

CHARTIER Constant Jean Baptiste
Né à Murs 25 octobre 1818

Tonsuré Angers 7.6.1835

Minoré " 21.4.1839 de Mercé

Oidiacre Angers 10.6.1843

Mâitre Angers 23.XII.1843

~~Oidiacre Nantes. Dimis. 21.7.1839~~

Prêtre Angers 21.XII.1844

Prof. à Cambrai jusqu'en 1857 ** son an 100*
Retire à Brezé où il est malade

Cure de Brezé 16 nov. 1863

a- 1901

décédé 5 août 1907 (S.B. 7196)

grand cultivateur

* enseigna le français à la
Psalette probablement de 1840 à
1843 et 1849 - 1857.

à Combrée, il est officiellement
instituteur puisais, mais donna
des cours au collège.

diacre ont lavé les cloches d'eau bénite, l'Evêque fait sur elles des onctions répétées d'huile des infirmes et de saint chrême qui les consacrent. Il multiplie les prières pour appeler les bénédictions de Dieu sur les êtres insensibles qui auront la mission de parler en son nom, pendant que les vapeurs de l'encens les embaument. Puis, il les invite à faire entendre leur voix dans la maison de Dieu. Après lui, les parrains et les marraines font vibrer l'airain sacré qui remplit l'église de ses accords harmonieux.

Au chant du *Te Deum*, Monseigneur est reconduit au presbytère par le clergé que précède la fanfare, jetant aux échos ses notes brillantes. La foule se presse derrière le cortège ; les mères présentent leurs enfants à la bénédiction de Monseigneur, pendant que les parrains et les marraines font pleuvoir comme grêle sur la foule les dragées et les pièces de monnaie. Les plus petits et les moins habiles auront leur part de la distribution. Je sais un parrain qui, la veille, a eu la délicate pensée de porter à chacun des enfants de l'école son cornet de dragées.

M. le Curé reçut ensuite à sa table Monseigneur, M. le marquis et M^{me} la marquise de Broc, M. le comte et M^{me} la comtesse Henri de Maillé, M. le comte Urbain de Maillé, M. du Puy, conseiller d'arrondissement, et M^{me} du Puy avec leurs enfants, M. et M^{me} Ratouis-Gousson et leur fille, M. et M^{me} Bénardeau, M. René de Contades, les membres du Conseil de fabrique, les supérieurs de Saint-Louis de Saumur, et de Saint-Joseph de Baugé, et les curés du canton. M. le comte et M^{me} la comtesse de Broc avaient exprimé à M. le Curé leurs regrets de ne pouvoir assister à la cérémonie. M. le Maire, souffrant, s'était fait excuser.

Monseigneur part à trois heures. Les cloches n'ont pas encore fait entendre leur voix. Pourtant M. le Curé de Béhuard active avec ardeur le travail de la mise en place dans le beffroi. Sur le soir seulement éclate le joyeux carillon. La petite cloche mêle sa voix en accord parfait à celles de ses grandes sœurs auxquelles elle semble souhaiter la bienvenue.

Sonnez joyeuses, sonnez longtemps, cloches de Vernoil. Voix du ciel, parlez de Dieu et de ses droits. Voix de la terre, montez comme une prière vers le ciel pour appeler ses bénédictions sur le pasteur et le troupeau.

J.-B. LAMBERT.

Noces d'or de M. le Curé de Brézé

Le 24 janvier dernier, le bourg de Brézé était en fête. Les habitants, tous gens de travail, avaient, ce jour-là, suspendu leurs occupations, laissé de côté leur blouse bleue pour revêtir leur plus bel habit. Ce n'était point vers leurs champs qu'ils dirigeaient leurs pas, mais tous descendaient gaiement la côte de l'église paroissiale Saint-Vincent. Dès la veille 23, un joyeux carillon annonçait qu'une cérémonie se préparait. Le lendemain, de nouveau, les

cloches se font entendre et c'est à ce religieux appel que tous quittent leurs demeures et accourent.

Qu'y a-t-il donc à Brézé? Quelle est la cause de tout ce mouvement et de cette gaieté? Ah! c'est qu'en ce jour M. le Curé de Brézé célèbre son jubilé sacerdotal, sa cinquantaine de prêtrise, ses noces d'or. La vieille église, toute rajeunie par les fraîches et riches décorations qui l'ornent, est vite remplie.

Dix heures et demie sonnent à l'horloge et la procession s'organise. Le sous-diacre, ancien vicaire de Brézé, ouvre la marche, les enfants des écoles le suivent, puis les femmes, les garçons, les hommes et le clergé. Nous sommes arrivés dans la grande cour du presbytère, la foule est attentive, recueillie, au moment où M. le Curé apparaît, un cierge à la main, revêtu de ses ornements sacerdotaux, accompagné du diacre, lui aussi, ancien vicaire de Brézé. Le clergé, dans lequel on remarquait M. le chanoine Baudriller, vicaire général; M. le chanoine Claude, supérieur du collège de Combrée; M. le curé-doyen de Montreuil-Bellay; M. le curé de Saint-Jacques d'Angers, les anciens vicaires de Brézé et, entre autres, M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard de Paris, les prêtres du canton, forment, avec tous les paroissiens, une véritable couronne d'honneur. Une jeune fille en blanc offre, au nom de la paroisse, un magnifique bouquet à son pasteur. Une autre porte la bannière de saint Vincent; mais pourquoi, dans une si belle fête, un nuage de tristesse couvre-t-il son visage? Hélas! c'est qu'un contre-temps l'empêche d'offrir le cadeau paroissial qui devait, si l'on a été discret, surprendre M. le Curé. Une nouvelle bannière, don de tous, et du riche et du pauvre, devait lui être présentée. Malheureusement les jours ont fait défaut, la bannière ne viendra que plus tard. La procession reprend son chemin et M. le Curé est conduit à l'église au chant du *Benedictus* et du *Veni Creator*. La grand'messe commence. L'orgue, tenu par un artiste bien connu dans la région, M. Alfred Perray, accompagne le chœur des chantres parmi lesquels se fait remarquer M. Augéard de Montreuil-Bellay. Après l'Évangile, M. le Vicaire général Baudriller monte en chaire et, d'une voix chaude et vibrante, nous fait tout d'abord part du vif regret qu'éprouvait M^{sr} l'Évêque de ne pouvoir présider la fête. Puis laissant parler son cœur, il dit, dans un entretien que tous auraient voulu voir se prolonger, quel était celui que nous fêtions; ce qu'était la cérémonie du jour; qu'elles étaient les obligations qu'elle nous imposait.

Qu'était celui que nous fêtions: c'était un prêtre. Un prêtre! tout ce qu'il y a au monde de plus grand, élevé en dignité au-dessus des riches et des puissants de la terre, puisque le prêtre commande au roi des rois; un prêtre qui pendant cinquante ans a toujours et partout donné l'exemple des vertus qui font du ministre de Dieu un autre Christ.

Et ce prêtre quel est-il? En 1818, naissait à Mûrs, d'une famille chrétienne et pieuse, le jeune Constant Chartier. Il grandit au milieu d'une atmosphère de foi. A l'âge de sept ans il suivit ses parents aux Ponts-de-Cé. La sagesse, la piété, les heureuses dispositions du

jeune Constant le firent remarquer de M. le Curé de Saint-Aubin qui s'occupa de son avenir et le plaça au collège. La conduite de l'élève fut exemplaire, sa vocation sacerdotale se développa, et M. Chartier entra au Grand-Séminaire. Ordonné prêtre le 21 décembre 1844, il fut successivement professeur à Saint-Julien d'Angers et à l'Institution de Combrée. Il resta 18 ans dans l'enseignement. C'est en 1862 qu'il fut nommé à Brézé comme vicaire et chapelain. Quelques mois seulement après, la cure étant devenue vacante, M. Chartier resta à la tête de la paroisse, et c'est là que nous le retrouvons encore aujourd'hui, donnant à tous le bon exemple, priant, pardonnant et bénissant. C'est l'homme simple et prudent, c'est le père chéri de tous les siens. C'est le prêtre pieux et sage à qui Dieu accorde une si belle, une si verte vieillesse, mais aussi c'est un descendant de martyrs. M. le vicaire général découvre à beaucoup ce secret. Trois oncles de M. Chartier, MM. Péhu, tous les trois prêtres, préférèrent endurer les souffrances de l'incarcération plutôt que de consentir à prêter le serment anti-religieux à la constitution civile du clergé. L'un des trois, l'aîné, fut le dernier curé de Saint-Eusèbe de Gennes. M. Baudriller lit le texte même du sermon du plus jeune, curé de Faveraye, annonçant à ses paroissiens, que, dût-il mourir, il ne ferait jamais rien de contraire aux enseignements de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Quand on a de tels ancêtres, de quoi n'est-on pas capable ? Oui, comme ses oncles, nous en sommes sûrs, M. Chartier aimerait mieux la mort que toute prévarication, si légère soit-elle.

Et maintenant, qu'est-ce qu'un jubilé sacerdotal ? Que sont les noces d'or ? Mais c'est le souvenir du jour heureux de l'ordination, c'est le souvenir d'un demi-siècle pendant lequel, chaque jour, le prêtre est monté au saint autel pour y offrir à Dieu la Sainte Victime, c'est le souvenir de mille grâces obtenues, c'est le souvenir de 50 ans passés à prier, à se mortifier, à prêcher, à absoudre et à bénir.

Quels sont donc enfin les obligations que cette touchante fête nous impose à nous qui en sommes les heureux témoins ? Disons d'abord un grand merci à ce respectable prêtre que nous fêtons aujourd'hui, pour tout le bien qu'il a accompli autour de lui et dont nous ressentons les heureux effets. Adressons au ciel une prière pour ce Père vénéré, afin que Dieu le conserve encore longtemps pour notre bonheur et notre édification. Puis faisons-lui une promesse qui ne peut que réjouir son cœur. Engageons-nous à ne point le laisser seul dans son église et à venir tous, chaque dimanche, unir nos prières aux siennes, afin qu'un jour pasteur et troupeau se retrouvent ensemble au ciel.

Après ce touchant discours M. le Curé remonta à l'autel et, d'une voix émue, entonna le *Credo*. Une autre voix, voix d'artiste, continua la sublime profession de foi de tous les chrétiens. A l'élévation, un *O Salutaris* de maître fut chanté et accompagné d'une façon remarquable. Enfin, le saint sacrifice offert en action de grâces pour tous les biens reçus d'En-Haut pendant 50 ans de sacerdoce, M. le Curé de Cizay, d'une voix forte autant qu'harmonieuse, entonna le

psaume *Ecce quam bonum*, le cantique par excellence de la fraternité qui réunissait le Père, les frères et les enfants au pied de l'autel.

La bénédiction solennelle du Saint Sacrement suit immédiatement la grand'messe. Au chant du *Te Deum*, le chœur alterne avec un groupe de chanteuses dirigées par les religieuses de La Pommeraye. M. le Curé rentra à la sacristie, accompagné du clergé, pendant que les fidèles chantaient ensemble le *Bénissons à jamais*.

Au sortir de l'Eglise, pour que tous participent à la réjouissance générale, une distribution abondante de bons de pain est faite aux pauvres présents à la cérémonie. M. le Curé reçoit les félicitations de ses paroissiens. Madame la comtesse de Dreux-Brézé, mesdames Thibault et Lecomte, les jeunes filles qui composent le chœur, sont au premier rang. M. l'abbé Chartier, après avoir remercié tout le monde avec sa grâce habituelle, revient alors au presbytère.

Il est suivi par tous ces Messieurs du clergé, par M. le comte de Dreux-Brézé, MM. Couscher de Champfleury, M. le Maire, M. Lecomte, notaire, Messieurs du Conseil de fabrique et du Conseil municipal, et quelques-uns de ses anciens élèves.

M. le Curé et ses invités pénètrent dans une salle ornée de fraîches guirlandes de lierre, s'harmonisant avec des banderoles de mousseline et des écussons au chiffre de M. C. Chartier. Une couronne d'or surmonte ses initiales, et sur les murs sont écrits ces mots : « *Ad multos annos* », avec les deux dates extrêmes de la cinquantaine « 1844-1894 ». La table est dressée, les convives joyeux prennent leur place, et bientôt les conversations s'engagent gaiement. Grâce à la générosité inépuisable de nombreux amis de M. le Curé, personne n'a dû s'en aller à jeun. L'heure des toasts est venue. M. Couscher de Champfleury se lève et, se rappelant le dernier point du discours de M. le Vicaire général, il adresse à M. le Curé un grand merci pour le bien qu'il a fait à Brézé ; il envoie une touchante prière au ciel, afin que Dieu bénisse le Pasteur, et lui fait en son nom et au nom de ses amis une promesse de le contenter toujours. M. le Curé de Saint-Médard, M. Jouin, au nom des anciens vicaires de Brézé, félicite chaleureusement et dans le plus beau langage M. le Curé, d'être aujourd'hui plus jeune qu'il y a vingt-cinq ans, quand lui-même avait l'honneur d'être son vicaire. M. le Supérieur de Combrée rappelle à M. le Curé toutes ses amitiés de l'ancien Combrée qu'il a connues tour à tour, MM. Drouet, Piou, L. Levoyer, Batardière, Coutant, Don Couturier, etc., ensuite M. Claude l'assure de l'amitié du jeune Combrée.

Saint-Louis de Saumur, représenté par M. Bouvet, sous-directeur, remercie également M. le Curé de Brézé du zèle et de l'affection qu'il témoigna, lors des commencements difficiles de l'Etablissement si prospère aujourd'hui, à ceux qui étaient chargés de tout mener à bonne fin. Il lui rappelle le temps où il venait faire subir aux élèves les examens trimestriels, et le félicite de son jubilé. Pour tout clôturer, il fallait bien qu'un poète chantât en vers les

vertus du héros de la fête. M. le Curé-doyen de Montreuil lit un charmant et délicat sonnet que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, et qui peint le vrai portrait du vénéré jubilaire, homme de paix et de prière. Celui-ci, plein d'émotion, prend à son tour la parole pour remercier ceux qui ont bien voulu prendre part à la fête. Il est heureux, il l'avoue, et il en remercie le bon Dieu, d'être arrivé à un âge si avancé. Si jusque-là, comme on le lui dit, il a donné le bon exemple, il espère encore le donner jusqu'à son dernier soupir et rester toujours « constant » avec lui-même et avec les autres.

Vint l'heure de la séparation. On quitta cette table paternelle, et chacun, en venant saluer M. le Curé lui répétait le vœu de tous : *ad multos annos!* — aux noces de diamant!

En terminant, nous adressons nos sincères remerciements à M. le vicaire qui, grâce à son talent de décorateur et son dévouement filial, a su parfaitement organiser et mener à bonne fin la fête dont nous venons de faire le récit.

UN TÉMOIN.

Installation de M. l'abbé Cottereau à la cure de Saint-Aubin-du-Pavoil

Ce fut un beau jour, un jour plein d'un soleil presque printanier, un jour de résurrection, un vrai jour d'installation de curé, ce dimanche mémorable entre tous les dimanches pour les paroissiens de Saint-Aubin-du-Pavoil, 20 janvier, fête du saint Nom de Jésus. Aussi, depuis la mort de leur excellent M. Chollet, ils l'avaient attendue si longtemps cette résurrection! Ils allaient même jusqu'à penser qu'on les oubliait bien un peu, en haut lieu, là d'où on envoie les curés à leur poste. Non, chers paroissiens de Saint-Aubin, on ne vous oublie pas : pas plus à l'évêché qu'en certains presbytères où certains vieux vicaires se prenaient à désirer de plus en plus votre si excellente paroisse. Mais il fallait bien choisir, n'est-ce pas? Vous le méritez à tous égards, et choisir, cela demande du temps. Allons! Consolez-vous, votre deuil s'achève, on a choisi et on a bien choisi. Vous allez retrouver dans votre nouveau curé celui que vous avez tant regretté, que vous avez tant pleuré. Je n'ai jamais vu M. Chollet, jamais; mais d'après le portrait que vous m'en avez tracé si complaisamment, je suis sûr que vous croyez le revoir, à quarante ans, dans M. Cottereau qui vous arrive aujourd'hui. Même gravité dans la démarche, même dignité dans le maintien, pondéré comme lui dans ses paroles et dans ses actes; bref, la même personne dans une physionomie différente. Laissez vieillir M. Cottereau, ce sera à s'y méprendre. Et alors comment n'auriez-vous pas reçu avec enthousiasme ce nouvel élu de Dieu?

Et le jour de l'installation est arrivé. Comme on fait bien les choses dans ce pays bien chrétien! Il faut dire aussi que tout s'y prête admirablement. Qui ne connaît pas le Craonnais, le pays aux ravissants points de vue, aux belles futaies, aux taillis fourrés,

La messe, qui avait commencé au chant du cantique : « *Je suis chrétien* », s'acheva par celui de « *Nous voulons Dieu !* » Ces deux cris résumant toute l'œuvre. Nous lui souhaitons de réaliser son programme, en faisant des jeunes Vendéens des hommes, qui, à l'exemple de leurs pères, soient un jour fermes dans leur foi, — fermes jusqu'au sang, jusqu'au martyre. *Ad multos annos !*

M. Chartier, curé de Brézé

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Depuis août dernier, je prenais particulier intérêt à couper les feuillets de notre précieuse *Semaine Religieuse*, espérant y trouver quelque éloge d'un respecté vieillard, d'un saint prêtre et excellent collègue, d'un vieil ami de jeunesse, que la mort nous a ravi, cette année. Je veux parler du bon M. Chartier, l'édifiant curé de Brézé.

Et je n'ai encore rien lu. Je n'en ferai reproche à personne. Cette omission peut être mise sur le compte des vacances, qui étaient commencées quand il est mort, ou imputable à la coïncidence des Fêtes Eucharistiques.

Quoi qu'il en soit, il pourrait paraître singulier qu'on n'accordât aucun souvenir élogieux, ni le plus mince témoignage de regrets à un prêtre aussi méritant. S'il n'a recherché toute sa vie que le silence et l'obscurité, son abnégation ne doit pas l'exposer à être méconnu de ses confrères, de ses rares contemporains survivants et des fidèles amis qu'il s'est faits dans tous les lieux où Dieu l'a conduit.

Oui, cher Monsieur le Curé, vous avez été le moins bruyant des hommes, acceptant et préférant les théâtres les moins en vue pour y faire le bien à votre discrète manière. Mais vous ne pouvez nous interdire de lever un coin du voile dont vous vous enveloppez, de mettre en lumière vos vertus, pour la consolation de ceux qui vous regrettent et vous pleurent, pour l'édification et la satisfaction de tous ceux qui vous ont estimé.

Constant-Jean-Baptiste Chartier naquit à Mûrs, canton des Ponts-de-Cé, le 25 octobre 1818. Il vint, tout jeune enfant, habiter avec ses parents la riante localité bâtie sur pilotis, comme l'exceptionnelle Venise, au milieu des sables mouvants de trois îles de la Loire. Où fit-il sa première communion et suivit-il les catéchismes préparatoires ? A Mozé, paroisse voisine, où ses parents le confièrent, heureuse inspiration, à l'Instituteur du lieu, un de ces hommes sérieux qui considéraient l'éducation de la jeunesse comme chose de conscience et devoir des plus sacrés.

Ce qui en résulta, immédiatement, c'est que Dieu, ayant des vues spéciales sur ce charmant petit blondin, très doux de caractère, très sage et surtout très pieux, apprenant facilement tout ce qu'on lui enseignait, à la satisfaction de son maître dévoué, du vénérable pasteur M. Thouzé et d'un zélé vicaire, c'est que Dieu, dis-je, l'avait placé précisément là, dans le chemin où il trouverait sa vocation.

Bientôt, en effet, M. le Vicaire, qui avait des loisirs, voulut faire

du docile et pieux enfant un petit latiniste. Les parents y consentirent difficilement, m'a-t-on dit. Cependant ces bons parents, dont je vois encore les traits vénérables, étaient de fidèles et édifiants chrétiens ; et plus d'un motif les engagea fortement à accepter les offres si bienveillantes du zélé vicaire. En donnant leur fils à l'Eglise ne voyaient-ils pas se continuer dans leur famille les vocations sacerdotales ? Le jour mémorable où seraient rendus à leur fils les plus grands honneurs à propos de son long sacerdoce, le petit bonhomme, devenu septuagénaire, ne serait-il pas glorieux d'avoir été devancé dans la carrière sacerdotale par deux oncles prêtres, deux oncles de son nom et de son sang, intrépides confesseurs de la foi ? Ce jour là, encore, ne serait-il pas fier en voyant qu'un neveu, prêtre aussi, honoré d'un double doctorat, occuperait une des stalles canoniales du vénérable Chapitre d'Angers ?...

Les pieux parents acceptèrent donc la providentielle proposition qui leur était faite, bien qu'elle pût déranger des combinaisons antérieures au sujet de l'avenir de leur fils. Constant resta petit pensionnaire à Mozé, à la cure ou chez le respectable instituteur ; fit, à Mozé, ses trois communions et probablement ses trois premières classes, et vint ensuite se mêler à cette foule mouvante d'écoliers de tous pays que le bon renom du grand collège de Combrée y attirait. Nous l'avons connu, ce collège bien aimé, arrivé au chiffre de trois à quatre cents élèves.

Le nouveau venu ne s'y trouva pas trop dépaysé ni dérouté. Il avait reçu une première direction excellente. Dès le début, il prit un rang dont ses rivaux ne le débusquèrent jamais dans le cours de ses études classiques, se maintenant parmi les trois ou quatre premiers élèves, sans jamais fuir cette lutte palpitante qui fait battre le cœur des mères non moins que celui des combattants. Aussi le palmarès, certificat authentique de nos juvéniles victoires, signalait-il ses constants et nombreux succès. Toutes les facultés lui convenaient également : sciences et lettres, versions et thèmes, grec ou latin, mathématiques, physique, etc., rien ne dépassait son excellent jugement, son esprit réfléchi, d'une maturité vraiment précoce.

Notre bon Constant ne se montra pas ingrat envers la divine providence qui lui avait départi des dons si magnifiques. La piété, utile à tout, marchait de pair chez lui avec le travail et l'application. Il fit partie, comme à peu près tous les écoliers chrétiennement élevés, de ces Congrégations pieuses des saints Anges, de la sainte Vierge, du Sacré-Cœur, où, sous les directions de MM. Piou, Derice et Coutant, tant d'élèves Combréens ont eu la grâce de puiser ou de raffermir leurs préférences pour la cléricature. Aussi, lorsqu'il quitta le collège à la fin de l'année scolaire 1837, à l'âge de 19 ans, Constant Chartier n'éprouva-t-il aucune hésitation pour retenir sa petite cellule au Séminaire d'Angers.

Il se trouva là bien mieux encore dans son élément. Au collège, il fallait jouer et se donner du mouvement, pendant les récréations et les promenades ; c'était prescrit par le règlement. Un congréganiste ne pouvait se dispenser de l'observer, un dignitaire encore moins. On ne pouvait *philosopher* en se promenant sur les

cours, mais tous devaient prendre part aux parties de barre qui se livraient sur le préau, ou parfois dans les grands genêts du Craonnais ; se mêler à la partie de balles sur la grande prairie, quand les foins étaient coupés... et, il faut le dire, ces récréations mouvementées et bruyantes n'allaient pas précisément au tempérament du pieux congréganiste. Il eût préféré mille fois causer avec ses condisciples, sans sortir de sa gravité innée, et s'entretenir de choses édifiantes et sérieuses. Au Séminaire, il trouvait un milieu plus en harmonie avec ses goûts : sa chère cellule, théâtre de son recueillement et de ses laborieuses applications, les diverses chapelles où Notre-Seigneur résidait et lui parlait au cœur dans la plus tendre et la plus intime familiarité, les cours mêmes de récréation où le délassement de l'esprit consistait dans de familières conversations, accompagnées de cent pas en avant et de cent pas à reculer, ou, le soir, avant le coucher, d'une marche générale dans toute la longueur du cloître ; tout cela était en rapport avec ses goûts et il en fut heureux.

On peut croire qu'il s'appliqua à l'étude des diverses branches de la science ecclésiastique : dogme, morale, Sainte Ecriture, Histoire de l'Eglise, etc., ne perdant pas une minute, ayant toujours au cœur et à l'oreille cette parole du Maître : *Ite, docete omnes gentes* ; et se montrant, jusqu'au bout, modèle de piété et de régularité.

Autant qu'il m'en souvient, il n'était que diacre en sortant du Séminaire, ayant devant lui plusieurs années à utiliser avant d'atteindre l'âge requis pour le sacerdoce. L'autorité épiscopale lui attribua le soin des enfants de la Psalette de Saint-Maurice. Cette petite Institution, qui a subi bien des modifications successives, avait alors pour directeur M. le chanoine Lambert, et, pour collaborateur M. l'abbé Vincelot. M. Constant Chartier leur fut adjoint. Ces trois maîtres habitaient, dans la rue Saint-Evrault, le local occupé depuis par le Pensionnat de Mme Biotteau, local où l'Externat des Dames Religieuses de Chavagnes vient de s'installer. Ce fut dans ce temps-là que M. Lambert fit l'acquisition de vieux bâtiments et de terrains qui entouraient l'ancienne église capitulaire de Saint-Julien. Il y prit aussitôt des dispositions nécessaires et transféra, rue Saint-Julien, la Psalette de la rue Saint-Evrault. Tel fut le germe de cette œuvre florissante qu'on admire aujourd'hui sous le titre de pension Saint-Julien. M. Lambert en fut le fondateur ; M. l'abbé Vincelot, chanoine honoraire, lui a consacré sa longue existence, et M. Constant Chartier fut leur premier auxiliaire.

Un diacre *perpétuel*, M. l'abbé Bossé, originaire de Freigné, familier du château de Bourmont, vint leur prêter son concours. Il resta leur collègue jusqu'à ce que, rappelé à Combrée, où il avait laissé les meilleurs souvenirs comme élève exemplaire et capable, il eut le dévouement d'accepter l'humble poste qu'on lui proposa. Lui, l'ancien élève distingué, très capable d'enseigner les belles lettres et les sciences, nourri de très fortes études, philosophe et lettré, il eut le bon vouloir d'enseigner simplement le français et de consacrer vingt ans de sa vie à ce modeste labeur. C'est qu'il

avait envisagé surnaturellement les choses. Ses élèves appartenaient à une classe moyenne digne d'intérêt. La plupart d'entre eux ne quitteraient ni leur famille ni leur pays. Chrétiennement guidés, persévérant dans les bons sentiments qu'on leur inspirerait, ils feraient le bien dans leur pays natal, ils exerceraient une heureuse influence autour d'eux, et leur maître ne serait pas étranger à ces heureux résultats.

Pour donner à cet enseignement une base légale, peut-être aussi en prévision d'une combinaison qu'on envisageait déjà comme possible et qui devait en effet se réaliser, M. Chartier consentit à solliciter le brevet d'instituteur primaire. Il s'y prépare dès la première année de sa résidence Combréenne, et, le 27 août 1844, il est en mesure de subir son examen. Le Jury est composé de MM. Cassin, Inspecteur d'Académie; Trouessart, professeur de physique au Collège royal; Clédat de la Vigerie, directeur de l'Ecole normale; et de M. Lebruman, Inspecteur de l'Instruction primaire dans le département de Maine-et-Loire. La matière de l'examen porta sur l'Instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le système légal des poids et mesures, les premières notions de la géographie et de l'histoire, ainsi que sur les méthodes d'enseignement de ces diverses connaissances. Le brevet porte les signatures des examinateurs et l'approbation du Recteur : « Vu et approuvé, Henry, recteur. »

M. Chartier ne sera pas seulement le titulaire des cours de français qui se partageaient en plusieurs divisions. Pour obliger le collège et la commune de Combrée, le jeune professeur, devenu prêtre, ayant reçu l'onction sacerdotale le 21 décembre 1844, fait une demande en règle au Conseil municipal de Combrée, pour lui demander la place d'instituteur primaire. A l'appui de sa demande, il dépose son brevet accompagné d'un certificat de moralité. Ce certificat lui a été délivré par le maire, M. Besnier, sur la triple attestation signée de trois notables, déclarant que « M. Chartier, Baptiste, habitant la commune de Combrée depuis le 13 octobre 1843 est de bonne vie et mœurs, et *digne par sa moralité* de se livrer à l'enseignement ». MM. Ragaru-Latouche, Pieau, docteur-médecin, Simon, Montagu, avaient apposé leurs signatures sur la pièce; et le tout était visé par M. Besnier, maire. J'ignore si ces dispositions accommodantes, prises à la veille de la révolution de 1848, persistèrent et si le digne prêtre resta longtemps professeur de français et titulaire de l'Instruction primaire de la commune.

Au bout de vingt années, sans comprendre les trois ans d'exercice à la pension Saint-Julien, il rendit les armes et quitta son cher Combrée. Il y laissa autant d'amis que de maîtres, admirateurs de sa bonne familiarité, de la facilité de son caractère et d'un dévouement qui n'avait ni restriction ni limites. Il y laissa, comme partout ailleurs, la réputation d'un prêtre pieux et même d'un saint, d'un homme qui s'était proposé de rester toute sa vie « doux et humble de cœur ».

On lui offrit, et il accepta de suite, la petite paroisse de Brézé. Il ne s'effaroucha pas du grand nom qu'elle porte et qui a eu son retentissement dans l'histoire. On peut croire que le digne

abbé, si bon et si simple, fut préféré à d'autres ecclésiastiques pour ce poste qui impose des relations délicates, des procédés d'une courtoisie particulière avec une haute et honorable famille. On trouvait en lui l'homme discret, réservé, prévenant, qui ne faillirait point aux devoirs précis de la politesse et des convenances, bien attentif à observer ce que prescrivent les règles du bon ton, celle surtout de la déférence, sans tomber lourdement et de façon déplaisante dans une excessive obséquiosité.

M. l'abbé Chartier allait bientôt accomplir sa 38^e année de séjour à Brézé et prendre définitivement sa retraite, lorsque le divin Maître en jugea différemment et voulut hâter la récompense de son bon et fidèle serviteur. Frappé subitement, il n'a pas eu le loisir de faire ses adieux à ceux qu'il aimait; ni à sa famille, ni à ses amis, ni à ses paroissiens. Il n'a eu que Dieu seul pour témoin de sa brusque fin. Il est tombé soudainement comme un vaillant sur son dernier champ de bataille. Je crois l'entendre quand il a senti sa vigueur fléchir : « Allons, s'est-il dit, restons-en là. Ne quittons pas ces braves gens, ce bon peuple que j'ai aimé et servi depuis plus d'un quart de siècle ! Ne lui donnons aucun embarras, sinon celui de me relever sur la poudre du sentier : finissons sans apprêt, sans bruit, dans la vraie simplicité de nos goûts et de notre vie : *Moriamur in simplicitate nostra*, faisons comme les saints, nos frères et nos modèles, qui s'étendent pour finir sur une couche de cendre : cette poussière du chemin m'en servira. »

Ainsi sa dépouille mortelle ne devait pas s'éloigner du champ du repos où dorment tant de chrétiens qu'il a inhumés et bénis ; tous ceux qu'il a catéchisés avec tant de soins et de tendresse ; tous ces adultes également qu'il a évangélisés tant de fois pendant 38 années avec une doctrine si sage, si mesurée et si pressante ; tant de pauvres familles ou d'indigents particuliers, tant de petits qu'il a visités, assistés de ses aumônes et de ses charitables conseils. Et combien prieront pour lui, en regardant sa tombe qui leur parle encore : *Defunctus adhuc loquitur*. Beaucoup ont souscrit pour ériger ce monument à sa mémoire, pour lui donner ce suprême témoignage d'estime, de reconnaissance, de respect et d'affection. Que tous, en visitant sa tombe, en fréquentant cette église à peine achevée, qui lui a donné de grandes occupations et dont le souci a bien pu hâter sa fin, que tous entendent encore sa voix. La paroisse de Brézé, recevant le bon exemple de ses deux Conseils, de la Commune et de la Fabrique, et de tous ses notables en la mémorable circonstance des obsèques du respectable Pasteur, a montré tant de cœur, qu'on peut tout attendre d'elle et tout lui demander.

X.

Retraite militaire du Collège de Combrée

(7^e année)

Qui n'a pas vu une retraite de conscrits, ne sait pas ce qu'on peut obtenir des jeunes gens.

Ce sera l'éternel honneur du Clergé de l'Anjou (1), d'avoir, dès la

(1) L'auteur de cet article, si bienveillant pour l'Anjou, est un ecclésiastique d'un diocèse voisin. (N. D. L. R.)

CHARTIER 1431 Constant, Jean, Baptiste (1818-1901)

Combrée (tout) de diocèse d'Angers de à

Combrée (professeur de français) de diocèse d'Angers de 1844 à 1849

Combrée (professeur de français) de diocèse d'Angers de 1851 à 1857

Combrée (professeur de français) de diocèse d'Angers de 1859 à 1862

Curé de Brézé de 1863 à 1901